



## Intervention Autonome

CNSIS

Séance plénière du 19 octobre 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues,

**La Fédération Autonome SPP-PATS, 1<sup>ère</sup> force syndicale des sapeurs-pompiers professionnels de France, a appelé à une journée de grève nationale.** En cause, une série de décrets soumis à l'avis du Conseil Supérieur de la Fonction Publique territoriale et qui scelle un peu plus **l'avenir obscur auxquels devront se préparer les sapeurs-pompiers professionnels**, premiers acteurs du service public de secours. Les propositions de la DGSCGC d'application de l'accord PPCR nous conduisent à nous opposer fermement à la transposition différenciée et inédite aux Sapeurs-Pompiers Professionnels. Elles ne correspondent pas à l'esprit du protocole PPCR tiré notamment du rapport Pêcheur de 2013 ;

Nous attendions légitimement « **une catégorie C en 3 grades** », telle que présentée dans le protocole, or, vous nous imposez :

\* **5 grades en catégorie C** avec la création d'une catégorie C+ où les grilles indiciaires atypiques de sous-officiers subiront le tuilage inapproprié avec les caporaux-chefs et les lieutenants 2<sup>ème</sup> classe. Compte-tenu des missions et des techniques qui ont profondément évoluées, le passage des sous-officiers en B et les lieutenants en A reste la seule solution viable dans le contexte d'encadrement opérationnel. Une revendication que nous portons depuis toujours !

\* Vous nous imposez un allongement pour l'accès au grade de caporal : 8 ans à la promotion sociale et 5 ans par examen professionnel (contre deux ans aujourd'hui)

\* Sapeur et caporal occuperont la même fonction opérationnelle (équipier), caporal et caporal-chef occuperont la même fonction opérationnelle (chef d'équipe)

\* Vous nous imposez un maintien inédit de mesures transitoires issues de la réforme destructrice de 2012 que PPCR ne prévoit pas, en maintenant les ratios restrictifs promu/promouvables conditionnant l'accès au grade de caporal-chef

\* Vous nous imposez un maintien de la durée du passage du grade de sergent à celui d'adjudant à 6 ans au lieu des 4 années annoncées lors des discussions liées à la filière technique (Disposition adoptée lors du CSFPT du 6 juillet 2016). Nous sommes donc déçus, c'est un comble !

Nous attendions, je cite PPCR, « **une attention particulière portée aux écarts de rémunération entre les catégories** », vous nous imposez :

\* Un chevauchement entre les grilles de rémunération de caporal-chef et sergent et celles d'adjudant et lieutenant de 2ème classe de catégorie B qui atteignent le même indice sommital, conséquence du refus du passage en catégorie B des sous-officiers et légitimement des lieutenants en catégorie A.

Nous attendions « **une harmonisation des carrières** », vous nous imposez :

\* Une grille indiciaire de commandant inférieure à celle des attachés principaux de la filière administrative normée, sorte de sacrifice au milieu de la catégorie A.

Nous attendions « **une carrière complète sur au moins 2 grades dans toutes les catégories** », et c'est l'incertitude quant à la mise en œuvre de cette mesure phare pour la fonction publique.

Une mesure toujours en discussion !

Si les forces de police ont été très sollicitées au cours de ces derniers mois (et légitimement remerciées par de généreuses annonces présidentielles), **les sapeurs-pompiers professionnels l'ont été tout autant mais oubliés des promesses !**

Sans entrer dans des détails techniques, il est important de rappeler que les SPP sont les seuls agents du service public de secours qui relèvent de la Fonction publique Territoriale. Quand notre gouvernement s'engage sur une réforme de la fonction publique et notamment de la territoriale, il se refuse de considérer la spécificité de la filière sapeur-pompier et opère toujours une comparaison avec la filière technique (agents de maîtrise). **Nos missions devenues de plus en plus techniques, de plus en plus vastes pour répondre à tout type de détresse, en constante évolution (avec depuis quelques semaines l'obligation de s'équiper d'un casque lourd et un gilet pare-balles en cas d'intervention en zone attentat ou tuerie de masse) et ayant trait à l'urgence doivent être pourtant considérées avec toute l'importance accordées aux missions de sauvegarde de la vie humaine !**

C'est tout le contraire qui va être infligé aux SPP dans les prochains mois. **Des décrets qui enterrent notre profession tout en créant des dysfonctionnements structurels égratignant au fil des semaines un service public de secours qui ne pourra, à terme, qu'être sclérosé**. Ce dispositif au rabais imposé aux sapeurs-pompiers professionnels intervenant au quotidien, ne leur reconnaît pas l'importance de ces missions opérationnelles. Pire, il complexifie l'encadrement opérationnel et ne reconnaît pas le travail de terrain effectué. Nous sommes l'un des derniers remparts face à la détresse sociale et nous en sommes fiers ! Nos gouvernants doivent nous donner les moyens à la hauteur de l'éthique de nos missions.

Mais tout n'est pas noir pour certains !!! Certains de nos cadres supérieurs ont réalisé quant à eux une belle opération avec des textes très favorables, des échelles indiciaires de la haute-fonction publique et une prime de fonctionnalisation issus des textes sur les ESD en discussion aujourd'hui au sein de cette CNSIS).



La réforme instaurée par le protocole PPCR (parcours professionnels, carrière et rémunération) creuse un peu plus le fossé entre les SPP bottes aux pieds et une hiérarchie supérieure de plus en plus éloignée des considérations opérationnelles. Un abysse se creuse entre la catégorie A+ proposée et les catégories C et B !

On voudrait nous ramener à l'époque des sans-culottes ou de la lutte des classes que l'on ne s'y prendrait pas autrement...

**Cette grève n'est que le début...**

**Nous saurons nous faire entendre au cours des prochaines semaines face à un Ministère de tutelle (Intérieur) sourd et enfermé dans un monologue social et un gouvernement qui préfère se concentrer sur des dossiers politico-politiciens, élections obligent !!!**

Dans le même temps, le tribunal de Paris vient d'annuler le refus du gouvernement de l'époque sur la demande conjointe de la FA-FPT, de la CGT, de la CFDT et appuyée en intervention volontaire par SUD POMPIERS, de retirer le protocole d'accord de 2011, sur la filière SPP.

Souvenez-vous, cet accord avait été signé entre le gouvernement et la fameuse DASC, alliance de circonstance entre des organisations syndicales, minoritaires en la circonstance, et une association.

Et c'est justement ce que le tribunal a confirmé : les opposants à cet accord, dont la FA-FPT, représentaient 61 % des voix aux dernières élections professionnelles de 2008. Cet accord n'avait donc aucune légitimité, et c'est en force que cette filière rétrograde nous a été imposée en 2012.

PPCR se solde malheureusement par cette réforme désastreuse !

De ce fait, nous exigeons de la part de Monsieur le Ministre de l'Intérieur l'ouverture immédiate de négociations portant sur notre filière.

Le gouvernement ne nous laisse d'autre choix : la démonstration de notre détermination et cela commence aujourd'hui !

En conséquence, ayant reçu le mandat du bureau exécutif de la FA/SPP-PATS, je quitte immédiatement cette séance afin de manifester notre ferme désapprobation sur la mise en œuvre différenciée de PPCR entre les A+ et les catégories C et B. Ces textes viendront pour avis devant l'instance du CSFPT et nous les amenderons.

Monsieur le Président, si vous avez une réaction, je reste le temps nécessaire pour vous entendre.

Merci de votre écoute.

